



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT  
DU PARC FERROVIAIRE DEPARTEMENTAL DE LALUQUE**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à la réalisation du dossier d'autorisation environnementale (DAE) dans le  
cadre du projet de parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque**

**Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement du parc ferroviaire départemental de Laluque,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 18 février 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat d'études attribué le 13 février 2017 à la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'un programme d'études préalables à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de la première phase du parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque, ensemble ses avenants,

VU la proposition de la SATEL en date du 30 janvier 2025,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
  - **Attributaire :** SARL REALYS ENVIRONNEMENT – 278 rue de la Calle – 40160 PARENTIS-EN-BORN
  - **Nature des prestations confiées :** réalisation du dossier d'autorisation environnementale (DAE) dans le cadre du projet de parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque se décomposant comme suit :
    - Rédaction du CERFA n° 15964\*03
    - Rédaction de l'état initial avec l'analyse, rédaction et synthèse des enjeux relatifs aux milieux physique et naturel, au patrimoine et au paysage, aux risques majeurs et au milieu humain
    - Rédaction de l'étude d'impact et des mesures compensatoires
    - Préparation du dossier Loi sur l'Eau
    - Rédaction du dossier de dérogation « Espèces protégées »
    - Organisation de 2 réunions en présentiel et 1 réunion en visio
  - **Montant :** 27 910,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le

04 FEV. 2025

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE